



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

4 février 1997

Original : anglais

---

## Point 133 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

La Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) a été créée par le Conseil de sécurité par sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Le Conseil, par sa résolution 1096 (1997) du 30 janvier 1997, a prorogé le mandat de la MONUG jusqu'au 31 juillet 1997. Le présent rapport contient le budget de la Mission d'observation pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui correspond à un effectif de 135 observateurs militaires et de 140 civils (65 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 75 agents locaux).

Le budget, établi sur la base du coût intégral, s'élève à un montant brut de 19 872 800 dollars (montant net : 18 874 400 dollars), dont des contributions volontaires en nature budgétisées représentant un total de 2 057 600 dollars, contre un montant brut, pour la période de 12 mois précédente, de 17 089 600 dollars (montant net : 16 023 400 dollars), soit une augmentation de 16 % par rapport à la période précédente. Ce changement tient essentiellement à l'inscription du coût intégral des opérations aériennes à raison de 3 196 800 dollars, contre 627 300 dollars au cours de la période précédente, montant dans lequel n'étaient pas pris en compte la valeur estimative de contributions volontaires en nature ni l'appui aérien par hélicoptère. Un montant de 984 700 dollars

est inscrit au titre de l'appui aérien par hélicoptère en application du paragraphe 11 de la résolution 1065 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 12 juillet 1996. En outre, un montant de 323 100 dollars est prévu pour le fonctionnement du Bureau des Nations Unies pour la promotion et la défense des droits de l'homme, qui a été créé conformément à la résolution 1077 (1996) du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 1996.

Les mesures que devra prendre l'Assemblée générale sont indiquées au paragraphe 47. L'Assemblée devra ouvrir un crédit d'un montant brut de 17 815 200 dollars (montant net : 16 816 800 dollars), à mettre en recouvrement à concurrence d'un montant brut de 1 484 600 dollars (montant net : 1 401 400 dollars) par mois, au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 juillet 1997.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1 - 6	5
II. Mandat politique .....	7	5
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution .....	8 - 27	6
A. Opérations de la Mission d'observation .....	8 - 13	6
B. Le problème des mines .....	14 - 16	7
C. Coopération entre la Mission d'observation et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants .....	17 - 18	7
D. Programmes spéciaux .....	19 - 27	8
IV. Administration financière .....	28 - 33	9
A. Exercice budgétaire .....	28	9
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1997 .....	29	9
C. État des contributions .....	30	9
D. Contributions volontaire et fonds d'affectation spécial .....	31 - 33	9
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents .....	34	10
VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission .....	35 - 37	10
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....	38 - 40	10
VIII. Effectifs nécessaires .....	41	11
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires .....	42 - 46	13
X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session .....	47	15

*Annexes*

I.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....	16
II.	Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : indications complémentaires .....	23
A.	Paramètres budgétaires (propres à la mission) .....	23
B.	Dépenses prévues non renouvelables .....	27
C.	Explications supplémentaires .....	32
III.	Organigramme des opérations militaires .....	36
IV.	Tableau des effectifs actuels et proposés .....	38
V.	Justification du renforcement des effectifs .....	40
VI.	Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 7 août 1993 au 30 juin 1997 .....	42
VII.	Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale .....	44
A.	Contributions volontaires .....	44
B.	Fonds d'affectation spéciale .....	44
	Carte .....	45

## I. Introduction

1. Le présent rapport contient le budget de fonctionnement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui représente un montant brut de 19 872 800 dollars (montant net : 18 874 400 dollars), dont des contributions volontaires en nature s'élevant au total à 2 057 600 dollars.
2. La MONUG a été établie pour une première période de six mois par le Conseil de sécurité dans sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993. Son mandat a été révisé et prorogé par des résolutions ultérieures du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1096 (1997) du 30 janvier 1997, par laquelle il a été prorogé jusqu'au 31 juillet 1997.
3. Par sa résolution 50/237 du 7 juin 1996, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 17 089 600 dollars (montant net : 16 023 400 dollars) pour le fonctionnement de la MONUG pendant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997, dont un montant de 413 500 dollars au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. L'Assemblée a également décidé de mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres à raison d'un montant brut mensuel de 1 424 100 dollars (montant net : 1 335 300 dollars).
4. Par sa décision 51/406 du 17 octobre 1996, l'Assemblée générale a décidé qu'il serait déduit des charges à répartir ultérieurement entre les États Membres qui s'étaient acquittés de leurs obligations financières à l'égard de la Mission d'observation leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 1 970 718 dollars (montant net : 1 718 168 dollars) pour la période allant du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996.
5. En outre, il serait déduit du montant des engagements non réglés par les États Membres qui ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières à l'égard de la Mission d'observation leurs parts respectives du solde inutilisé d'un montant brut de 1 970 718 dollars (montant net : 1 718 168 dollars) se rapportant à la période allant du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996.
6. La décision de l'Assemblée générale relative à la répartition du solde inutilisé sera appliquée dans le cadre de la mise en recouvrement des contributions pour le mandat commençant le 1er février 1997.

## II. Mandat politique

7. Le mandat de la Mission, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 937 (1994) du 21 juillet 1994, consiste à :
  - a) Contrôler et vérifier l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994;
  - b) Observer les opérations de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) dans le cadre de l'application de l'Accord;
  - c) Vérifier, au moyen d'observations et de patrouilles, que les troupes des parties ne restent pas ni ne reviennent dans la zone de sécurité et que le matériel militaire lourd ne reste pas ni n'est réintroduit dans la zone de sécurité ou dans la zone d'armement limité;
  - d) Surveiller les sites où est entreposé le matériel militaire lourd retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité, en coopération avec la force de maintien de la paix de la CEI selon qu'il conviendra;
  - e) Surveiller le retrait des troupes de la République de Géorgie, depuis la vallée de la Kodori jusqu'à des zones situées au-delà des limites de l'Abkhazie (Géorgie);
  - f) Effectuer régulièrement des patrouilles dans la vallée de la Kodori;

- g) Enquêter, à la demande de l'une ou l'autre partie ou de la force de maintien de la paix de la CEI, ou de sa propre initiative, sur des violations signalées ou présumées de l'Accord, et essayer de régler ou de contribuer à régler les incidents de ce genre;
- h) Présenter périodiquement, dans le cadre de son mandat, des rapports au Secrétaire général, en particulier sur l'application de l'Accord, sur toutes les violations et les enquêtes menées à leur sujet par la MONUG, et sur tout autre fait nouveau pertinent;
- i) Maintenir des contacts étroits avec les deux parties au conflit et coopérer avec la force de maintien de la paix de la CEI et, par sa présence dans la zone, contribuer à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ordre et la sécurité.

### **III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution**

#### **A. Opérations de la Mission d'observation**

- 8. La conception actuelle des opérations de la MONUG est fondée sur un accord de cessez-le-feu et de séparation des forces, signé à Moscou le 14 mai 1994 par le Gouvernement géorgien et les autorités abkhazes (S/1994/583 et Corr. 1, annexe I), qui délimitait une zone de sécurité, une zone d'armement limité et des zones dans lesquelles le matériel militaire retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité serait entreposé. Il désignait aussi les zones, notamment la vallée de la Kodori, qui seraient patrouillées et surveillées par la force de maintien de la paix de la CEI et les observateurs militaires.
- 9. La Mission a dû toutefois faire de temps à autre preuve de souplesse dans sa conception des opérations, pour des raisons d'ordre pratique et pour des raisons de sécurité. Les mines ont pendant plusieurs mois constitué une menace, ce qui a amené la Mission à modifier son déploiement, à introduire des patrouilles pédestres dans certaines zones, à fermer provisoirement les bases d'opérations de certaines équipes et à mettre fin aux patrouilles dans certaines zones, en attendant l'arrivée d'effectifs du génie équipés de véhicules antimines et de matériel de déminage.
- 10. La MONUG est dirigée par l'Envoyé spécial adjoint/Chef de mission, qui relève du Secrétaire général et est secondé par un chef des observateurs militaires. Pour s'acquitter de ses fonctions conformément à la conception des opérations, la MONUG dispose d'un effectif de 135 observateurs militaires (à l'exclusion du Chef des observateurs militaires, qui est un civil) conformément à la résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité, appuyé par 65 agents civils internationaux et 75 agents civils locaux.
- 11. L'Envoyé spécial adjoint/Chef de mission est basé à Tbilisi et Soukhoumi et se rend à Moscou selon qu'il convient. Le Chef des observateurs militaires est basé à Soukhoumi. Le quartier général principal de la Mission est à Soukhoumi, le quartier général administratif étant situé à Pitsounda, et il y a deux quartiers généraux de secteur, à Gali et Zougdidid. La Mission dispose de six bases d'opérations d'équipe (trois dans le secteur de Gali, à Ingouri Ges, Otobaya et Zemo-Bargebi, et trois dans le secteur de Zougdidid, à Dzhvari, Darcheli et Zemo-Esteri). Toutefois, à cause du danger constitué par les mines, il a fallu fermer provisoirement les bases d'équipe du secteur de Gali. La Mission effectue actuellement des patrouilles dans le secteur de Zougdidid, sur la grand-route qui traverse le secteur (la «M-27») et la ville de Gali.
- 12. La MONUG n'a ménagé aucun effort pour compenser le manque d'information découlant de la fermeture des bases d'équipe. Les observateurs se trouvant dans le secteur de Zougdidid surveillent les activités au sud de l'Ingouri ainsi que dans les poches situées au nord du fleuve qui sont sous contrôle géorgien. En outre, le Chef des observateurs militaires a autorisé des patrouilles pédestres dans certaines zones, où des membres de la Mission s'entretiennent régulièrement avec des maires de village et d'autres personnes afin de favoriser le dialogue et d'instaurer la confiance parmi la population.

13. La MONUG continue de coopérer avec les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les organismes des Nations Unies, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ainsi que d'autres organismes humanitaires, gouvernementaux et non gouvernementaux présents dans la région.

## **B. Le problème des mines**

14. Comme on l'a mentionné au paragraphe 9 ci-dessus, les opérations de la MONUG ont souffert de la pose de mines, qui constitue une menace permanente pour la sécurité des observateurs militaires et entrave leurs activités. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 1er juillet 1996 (S/1996/507), le Secrétaire général a décrit brièvement le problème et informé le Conseil de sa décision de doter la Mission de véhicules à l'épreuve des mines, de matériel de déminage et d'un appui technique. Aux paragraphes 10 et 11 de sa résolution 1065 (1996) du 12 juillet 1996, le Conseil de sécurité a encouragé le Secrétaire général à prendre les mesures nécessaires face à la menace résultant de la pose de mines, afin d'améliorer la sécurité et de réduire ainsi au minimum le danger auquel est exposé le personnel de la MONUG, et de créer les conditions qui lui permettent d'accomplir efficacement son mandat.
15. Un gouvernement qui dispose de façon notoire du matériel de déminage approprié a été invité il y a quelque temps à fournir le matériel requis ainsi que l'élément technique composé de 20 militaires, qui assureront quotidiennement le déminage des routes. Ce personnel sera inclus dans l'effectif autorisé de la Mission. Toutefois, le Secrétariat attend toujours la réponse de ce gouvernement. Au paragraphe 33 de son rapport au Conseil de sécurité en date du 20 janvier 1997 (S/1997/47), le Secrétaire général indique qu'entre-temps, une conception d'opération a été mise au point, prévoyant une combinaison de patrouilles pédestres et de patrouilles en attente, appuyées par une équipe d'observation hélicoptérée. L'appui hélicoptéré renforcera l'efficacité opérationnelle de la MONUG en lui permettant de patrouiller dans des zones qui lui sont actuellement inaccessibles et de couvrir toute la zone de sécurité. En outre, il permettra à la Mission de patrouiller dans certains secteurs de la zone d'armement limité et de fournir en cas de besoin un appui médical aux observateurs.
16. Afin d'améliorer la sécurité le long de la M-27, la Mission a commencé à remplacer le revêtement des tronçons jugés particulièrement exposés à la pose de mines. En outre, la MONUG a procédé récemment à une inspection approfondie des routes principales menant aux anciennes bases du secteur de Gali, et dont le revêtement sera également remplacé au moyen de ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 937 (1994).

## **C. Coopération entre la Mission d'observation et les forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants**

17. À l'alinéa b) du paragraphe 6 de sa résolution 937 (1994), le Conseil de sécurité a chargé la MONUG d'observer les opérations de la Force de maintien de la paix de la CEI dans le cadre de l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces. La MONUG signale que la force de maintien de la paix de la CEI a mené ses opérations conformément à l'Accord.
18. La coopération entre la MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI est satisfaisante, en particulier pour ce qui est de la fourniture de soins médicaux et de l'organisation d'évacuation sanitaire. La force a en outre mis une escorte militaire à la disposition de la MONUG sur des routes exposées à la pose de mines.

## D. Programmes spéciaux

19. Les programmes spéciaux auxquels la MONUG participe sont décrits ci-après :

### 1. Droits de l'homme

20. Au paragraphe 9 de sa résolution 993 (1995) du 12 mai 1995, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général, dans le contexte de sa résolution 971 (1995) du 12 janvier 1995, d'étudier les moyens d'améliorer le respect des droits de l'homme dans la région. Au paragraphe 10 de sa résolution 1036 (1996) du 12 janvier 1996, le Conseil a déclaré appuyer sans réserve l'élaboration d'un programme concret de protection et de promotion des droits de l'homme en Abkhazie.
21. Dans trois rapports ultérieurs (S/1996/284, S/1996/507 et Add.1 et S/1996/644), le Secrétaire général a fourni un complément d'information sur un projet de programme de défense et de promotion des droits de l'homme en Abkhazie. Pour le cadre structurel du programme, il était proposé que le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme crée un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi. Ce bureau serait doté d'un nombre limité de fonctionnaires internationaux expérimentés des Nations Unies et de l'OSCE, ainsi que du personnel d'appui requis.
22. Par sa résolution 1077 (1996) du 22 octobre 1996, le Conseil de sécurité a décidé de créer le Bureau des Nations Unies pour la promotion et la défense des droits de l'homme à Soukhoumi dans le cadre de la MONUG, ce bureau étant placé sous l'autorité du Chef de mission de la MONUG et relevant du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Il serait conforme aux arrangements décrits par le Secrétaire général au paragraphe 7 de son rapport au Conseil de sécurité en date du 9 août 1996 (S/1996/644), où il est indiqué que le budget de ce bureau ne tiendrait «pas compte du coût des projets de promotion et de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, qui seraient financés par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, fonds administré par le Centre pour les droits de l'homme».
23. Les ressources nécessaires au fonctionnement du Bureau des Nations Unies pour la promotion et la défense des droits de l'homme figurent dans le présent projet de budget.

### 2. Assistance humanitaire

24. La Commission quadripartite, composée de représentants des parties abkhaze et géorgienne, de la Fédération de Russie et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a été constituée comme suite à l'Accord quadripartite signé le 4 avril 1994 (S/1994/397, annexe II), et continue de se réunir régulièrement sous la présidence du commandant de la force de maintien de la paix de la CEI. Le chef des observateurs militaires de la MONUG assiste à ces réunions. Cette commission s'occupe essentiellement du rapatriement librement consenti des réfugiés et personnes déplacées. Peu de progrès ont toutefois été accomplis dans ce domaine.
25. Le HCR, l'UNICEF et d'autres organismes internationaux continuent d'exécuter divers programmes d'aide humanitaire dans l'ensemble de l'Abkhazie. La présence à Gali de deux fonctionnaires internationaux du HCR permet une liaison quotidienne avec la MONUG. Cette coopération entre la MONUG et les organismes précités ne nécessite aucun crédit supplémentaire.
26. Le 31 mai 1996, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU a lancé l'appel global interorganisations pour le Caucase, portant sur la période allant de juin 1996 à mai 1997. Cet appel concernait un montant révisé de 29,9 millions de dollars, dont quelque 13,5 millions avaient été versés au 31 décembre 1996.
27. Le Département des affaires humanitaires a en outre ouvert un bureau auxiliaire à Soukhoumi chargé de faciliter le dialogue avec les pouvoirs locaux au sujet de l'aide humanitaire des Nations Unies et de renforcer la coordination des activités de secours dans la région.

## **IV. Administration financière**

### **A. Exercice budgétaire**

28. L'exercice budgétaire de la MONUG est de 12 mois, allant du 1er juillet d'une année donnée au 30 juin de l'année suivante, conformément à la section I de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.

### **B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1997**

29. Les ressources mises à la disposition de la MONUG pendant la période allant du 7 août 1993 au 30 juin 1997 s'élèvent au montant total brut de 59 392 304 dollars (montant net : 56 205 104 dollars), le montant estimatif des dépenses de fonctionnement pour la même période se chiffrant au montant total brut de 50 086 564 dollars. Les chiffres indiqués tiennent compte d'un montant brut de 7 335 022 dollars (montant net : 6 952 944 dollars) déjà porté au crédit des États Membres. Il reste actuellement un solde inutilisé d'un montant brut de 1 970 718 dollars (montant net : 1 718 168 dollars) à porter au crédit des États Membres conformément à la décision 51/406 de l'Assemblée générale. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe VI au présent rapport.

### **C. État des contributions**

30. Au 31 décembre 1996, un montant total de 41 199 062 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre de la MONUG pour la période allant du 7 août 1993 au 31 janvier 1997. Ceux-ci ayant versé pendant cette période 34 466 388 dollars, il restait à recevoir un montant de 6 732 674 dollars.

### **D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale**

31. Le Gouvernement suisse a versé une contribution volontaire en espèces au compte spécial de la MONUG d'un montant de 400 000 francs suisses (soit l'équivalent de 327 600 dollars).
32. Les contributions volontaires en nature consistent dans la mise à la disposition de la MONUG d'un avion Fokker F-27 par le Gouvernement suisse à compter du 16 mars 1996. Cette contribution, qui comprend les dépenses d'affrètement, le carburant, l'assurance et les traitements de l'équipage, est évaluée par le donateur à 2 654 292 francs suisses (soit l'équivalent de 2 057 600 dollars) par an. Toutes les autres dépenses de fonctionnement de l'appareil sont à la charge de la Mission d'observation.
33. Deux fonds d'affectation spéciale ont été créés dans le cadre de la MONUG, l'un par le Conseil de sécurité et l'autre par le Secrétaire général. On trouvera à l'annexe VII des précisions quant aux contributions versées à ces fonds.
- a) Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces. Cet accord a été signé à Moscou le 14 mai 1994 et le fonds d'affectation spéciale a été créé le 29 juillet de la même année conformément au paragraphe 10 de la résolution 937 (1994) du

Conseil de sécurité. À ce jour, les contributions se montent à 70 410 dollars et aucune dépense n'a été imputée sur ce fond.

- b) Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie. Ce fonds a été créé par le Secrétaire général le 15 juin 1995. Les contributions à ce jour se montent à 1 million de francs suisses (soit l'équivalent de 681 896 dollars). Aucune dépense n'a été imputée sur ce compte.

## **V. Remboursement des États qui fournissent des contingents**

34. L'élément militaire de la MONUG comprenant uniquement des observateurs, aucun remboursement n'est à effectuer au titre des contingents.

## **VI. Signature de l'accord sur le statut de la Mission**

35. L'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement géorgien sur le statut de la MONUG est entré en vigueur le 15 octobre 1994.
36. La valeur estimative des contributions du Gouvernement géorgien dans le cadre de l'accord sur le statut de la Mission conclu avec la MONUG se monte à 132 000 dollars au titre des droits d'atterrissage à l'aéroport de Tbilissi (115 200 dollars), des droits d'atterrissage à l'aéroport de Senaki (12 000 dollars) et des services de sécurité (4 800 dollars). Ce montant est fondé sur les tarifs pratiqués par les entreprises commerciales dans la zone de la Mission.
37. Par ailleurs, un accord a été conclu entre la Fédération de Russie et l'Organisation des Nations Unies pour assurer l'application à la MONUG de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et faciliter le déplacement du personnel de la MONUG, des fournitures logistiques et du matériel entre la Fédération de Russie et la Géorgie.

## **VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**

38. Le coût total du maintien de la MONUG pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 est estimé à 19 872 800 dollars en chiffres bruts, dont des contributions volontaires en nature budgétisées d'un montant total de 2 057 600 dollars. Quelque 62,8 % de ce montant a été calculé sur la base des taux et coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 37,2 % restants concernant les dépenses propres à la Mission, lesquelles se répartissent entre 26 postes qui sont décrits à la section A de l'annexe II au présent rapport.
39. La ventilation des dépenses indiquées à l'annexe I (colonne 1) indique également les ressources nécessaires pendant la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 présentées dans le document A/50/731/Add.1. Les prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurent dans la colonne 2. Les prévisions de dépense courantes et non renouvelables figurent dans les colonnes 3 et 4. On trouvera dans les sections A, B et C de l'annexe II des renseignements complémentaires au sujet des

prévisions de dépenses. Les paramètres budgétaires propres à la Mission figurent dans la section A. Les dépenses non renouvelables sont décrites à la section B, la section C contenant un complément d'information au sujet des prévisions de dépenses.

40. Les principales variations par rapport à la période précédente s'expliquent par les facteurs ci-après :

<i>Poste de dépense</i>	<i>Variation par rapport aux prévisions précédentes</i>
Dépenses afférentes au personnel civil	L'augmentation est due au reclassement d'un poste D-2 au rang de sous-secrétaire général, à l'adjonction d'un poste international de classe P-5, à des services de consultants ainsi qu'à l'application d'un taux de vacance de 10 %.
Transports	L'augmentation des dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien, des carburants et lubrifiants tient à la modification de la configuration du parc de véhicules avec l'inclusion de véhicules à l'épreuve des mines et à l'augmentation des frais d'entretien des véhicules usagés.
Opérations aériennes	La valeur estimative des contributions volontaires en nature liées à l'avion Fokker F-27 et le coût de l'appui aérien par hélicoptère n'étaient pas pris en compte dans les dépenses d'un montant de 627 300 dollars prévues au cours de la période précédente. Pour 1997/98, les dépenses afférentes aux opérations aériennes se montent à 3 196 800 dollars, dont des contributions volontaires en nature d'un montant de 2 057 600 dollars et des dépenses d'un montant total de 1 139 200 dollars à la charge de la MONUG. Sur ce montant, 984 700 dollars concernent deux hélicoptères MI-8.
Transmissions	Une réduction du coût des communications par réseaux commerciaux est prévue du fait de l'amélioration du réseau de télécommunications.
Matériel divers	L'augmentation s'explique par la nécessité de remplacer et de moderniser du matériel informatique et de mettre en place des citernes à carburant de grande capacité, à cause de l'irrégularité des approvisionnements.
Fournitures et services	L'augmentation des dépenses au titre de la vérification des comptes s'explique par le fait qu'il y aura deux opérations de vérification des comptes au lieu d'une.
Information	L'augmentation tient au développement d'un programme d'activité plus concret, qui englobera le Bureau pour la promotion et la défense des droits de l'homme.
Fret	Une réduction est prévue du fait de l'utilisation de l'avion pour le transport de marchandises non volumineuses dans la zone de la mission et en provenance d'autres missions. Le transport de marchandises volumineuses telles que les véhicules est assuré par des entreprises privées.

## VIII. Effectifs nécessaires

41. Les changements dans le tableau d'effectifs proposé, par catégorie et classe, sont indiqués dans le tableau 1 et la répartition des effectifs par lieu de déploiement, dans le tableau 2. On trouvera à l'annexe IV la ventilation des effectifs. Les changements sont les suivants : reclassement du poste d'envoyé spécial adjoint pour la Géorgie/chef de mission de D-2 à sous-secrétaire général et adjonction d'un poste de conseiller politique principal de classe P-5. Dans une lettre datée du 11 décembre 1996 adressée au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur a demandé au Comité d'approuver le reclassement du poste d'envoyé spécial adjoint pour la Géorgie/chef de mission de la MONUG de D-2 au rang de sous-secrétaire général, compte tenu de l'accroissement de la complexité et des responsabilités liées au poste. Le Comité consultatif a donné son assentiment dans une lettre datée du 19 décembre 1996 adressée au Secrétaire général par le Président.

Tableau 1 **Changements dans le tableau d'effectifs proposé**

	<i>Période précédente</i>	<i>Effectifs proposés</i>	<i>Différence nette</i>
SGA	—	—	—
SSG	—	1	1
D-2	2	1	(1)
D-1	1	1	—
P-5	1	2	1
P-4	3	3	—
P-3	5	5	—
P-2	5	5	—
Service mobile	22	22	—
Services généraux (1re classe)	—	—	—
Services généraux (Autres classes)	16	16	—
Service de sécurité	9	9	—
<b>Total partiel</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>1</b>
Personnel local	75	75	—
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>140</b>	<b>1</b>

Tableau 2 Répartition par lieu de déploiement

	Soukhoumi								Total
	Pitsounda	Bureau de l'Envoyé spécial adjoint/Chef de mission	Bureau du Chef des observateurs militaires	Bureau pour la promotion et la défense des droits de l'homme	Secteur de Soukhoumi	Secteur de Gali	Secteur de Zougdidi	Bureau de liaison de Tbilissi*	
SGA	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SSG	—	1	—	—	—	—	—	—	1
D-2	—	—	1	—	—	—	—	—	1
D-1	1	—	—	—	—	—	—	—	1
P-5	—	1	—	—	1	—	—	—	2
P-4	2	—	—	1	—	—	—	—	3
P-3	3	1	1	—	—	—	—	—	5
P-2	4	1	—	—	—	—	—	—	5
Service mobile	16	—	—	—	1	3	1	1	22
Services généraux (1re classe)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Services généraux (Autres classes)	13	1	1	1	—	—	—	—	16
Service de sécurité	7	2	—	—	—	—	—	—	9
<b>Total partiel</b>	<b>46</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>65</b>
Personnel local	47	1	—	1	8	10	7	1	75
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>140</b>

\* L'Envoyé spécial adjoint/chef de mission et ses collaborateurs exerceront leurs fonctions tour à tour à Soukhoumi et à Tbilissi, selon les circonstances.

## IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

42. Au paragraphe 5 de son rapport du 12 mars 1996 (A/50/890), le Comité consultatif a recommandé que des informations concises sur les ressources nécessaires à l'exécution par la MONUG de programmes spéciaux, de même qu'une description du mécanisme de coordination de ces activités, soient incluses dans le prochain rapport sur le financement de la Mission. On trouvera à la section III.D du présent rapport des renseignements au sujet des programmes spéciaux.
43. Au paragraphe 7 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que l'on s'efforce de toujours appliquer la méthode de calcul sur la base du coût intégral lors de l'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix. Il a en outre réitéré la recommandation qu'il avait faite au paragraphe 46 de son rapport publié sous la cote A/49/664, tendant à ce que «le Secrétaire général améliore la présentation des contributions volontaires et établisse un document décrivant les activités financées à l'aide de ces contributions ou par d'autres sources et un état des prévisions de dépenses correspondantes».
44. Le budget actuel est établi sur la base du coût intégral de la Mission, soit 19 872 800 dollars. Ce montant a été réduit de 2 057 600 dollars, représentant la valeur de la contribution en nature budgétisée, à savoir la fourniture de l'avion Fokker F-27 pendant une période de 12 mois. On trouvera des précisions à ce sujet au paragraphe 30 et aux sections A et C de l'annexe II du présent rapport.

45. Au paragraphe 8 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que dans le prochain rapport sur le budget de la MONUG, l'on inclue des informations sur la valeur estimative de toute contribution faite au titre de l'accord sur le statut de la MONUG. On trouvera ces informations à la section VI du présent rapport.
46. Au paragraphe 17 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que des mesures soient prises au sujet des postes suivants :
- a) *Rations.* Le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de revoir la question des rations et de prendre les mesures nécessaires pour en réduire le coût. Cette question a été examinée en consultation avec la Mission et le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité. Il a été établi qu'une réserve de 7 jours de rations en cas d'urgence, au lieu de 30, suffit pour la Mission.
  - b) *Achat de véhicules.* Le Comité consultatif a recommandé que les besoins de la MONUG en matière de véhicules soient réexaminés, compte tenu notamment du dernier état de la situation en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix et de leurs besoins futurs, et que l'on s'efforce à l'avenir, quand c'est possible et rentable, de répondre aux besoins en transférant des véhicules provenant d'autres missions ou de la base logistique des Nations Unies à Brindisi. Les besoins de la Mission en matière de véhicules ont changé depuis la présentation du dernier budget. À cette époque, 15 nouveaux véhicules avaient été demandés, dont 10 étaient des remplacements. L'acquisition de ces 5 véhicules supplémentaires a porté le parc de véhicules de la Mission à 138 unités. Conformément à la recommandation du Comité, 15 véhicules usagés (13 4 x 4 et 2 élévateurs à fourche) ont été transférés à la MONUG de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) et de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). Les élévateurs à fourche devaient servir aux opérations aériennes. Le transfert à la MONUG de 10 véhicules blindés de transport de troupes de la MINUAR a permis de couvrir les besoins en véhicules à l'épreuve des mines mentionnés au paragraphe 9 du présent rapport. À la fin de juin 1997, 15 véhicules supplémentaires auront été réformés, ce qui réduira à 133 le nombre des véhicules de la Mission. Sur ces 133 véhicules, il est proposé de remplacer 11 véhicules 4 x 4 et 2 autocars pendant l'exercice 1997/98. Les autocars devraient pouvoir être prélevés sur les stocks.
  - c) *Autres services divers.* À l'alinéa d) du paragraphe 17 de son rapport, le Comité consultatif a exprimé l'espoir que le prochain rapport du Secrétaire général sur le financement de la MONUG ferait état des résultats des efforts déployés pour mettre en place un mécanisme de paiement plus sûr et plus économique, permettant notamment de réduire le nombre et la valeur des opérations effectuées en espèces. Le Comité a également indiqué qu'il se féliciterait de tout effort contribuant à améliorer la gestion de la trésorerie et à réduire les besoins de la Mission en matière d'argent liquide; il indiquait aussi qu'il souhaitait que le Secrétaire général cherche, dans le cadre des règles et procédures existantes de l'ONU, un moyen de payer les indemnités mensuelles de subsistance sous une forme qui permette de réduire les besoins d'argent liquide. Actuellement, 25 % des indemnités de subsistance sont payées par chèque, ce qui est le maximum possible, compte tenu de l'absence de services bancaires sûrs dans la zone de la mission. En ce qui concerne la sécurité de l'argent liquide, des mesures appropriées ont été prises pour assurer la sécurité sur place. En outre, le recours à des arrangements contractuels et l'utilisation de l'avion des Nations Unies sur une partie du trajet a permis de renforcer la sécurité des transports mensuels de fonds.
  - d) *Information.* Le Comité consultatif a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les activités d'information de la MONUG ne dépassent pas le mandat approuvé par le Conseil de sécurité et que le prochain budget de la MONUG en rende compte de manière complète et détaillée. À ce propos, le travail continue de s'effectuer en équipe pour ce qui est de suivre au jour le jour, traduire et analyser les informations recueillies aux fins d'établir des rapports de situation, des rapports à l'intention du Conseil de sécurité et un résumé destiné à la presse. Des consultants locaux aident le responsable de l'information à élaborer des campagnes d'information au moyen de la télévision, de la radio et de la presse locale. La couverture par les médias des faits nouveaux liés aux opérations des Nations Unies sera également étudiée. Des dépliants et bulletins d'information seront produits et

distribués. Le nouveau bureau pour la promotion et la défense des droits de l'homme participera à ces activités. Le Département de l'information aidera à l'établissement des plaquettes d'information.

## **X. Décisions que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session**

47. En ce qui concerne le financement de la MONUG, l'Assemblée générale devrait, à sa cinquante et unième session, ouvrir un crédit d'un montant brut de 17 815 200 dollars (montant net : 16 816 800 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 et mettre en recouvrement un montant brut mensuel de 1 484 600 dollars (montant net : 1 401 400 dollars), au cas où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la Mission d'observation au-delà du 31 juillet 1997.

## Annexe I

### Prévisions de dépenses pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1997- 30 juin 1997	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
	(1)	(3+4)=(2)	(3)	(4)
<b>1. Personnel militaire</b>				
<i>a) Observateurs militaires</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	4 159,2	4 188,4	—	4 188,4
Frais de voyage	564,0	552,0	—	552,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	27,0	27,0	—	27,0
<b>Total partiel</b>	<b>4 750,2</b>	<b>4 767,4</b>	<b>—</b>	<b>4 767,4</b>
<i>b) Contingents</i>				
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	—	—	—	—
Détente et loisirs	—	—	—	—
Rations	42,0	9,8	—	9,8
Indemnité journalière	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>42,0</b>	<b>9,8</b>	<b>—</b>	<b>9,8</b>
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>				
Matériel appartenant aux contingents	28,9	27,2	—	27,2
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40,0	40,0	—	40,0
<b>Total partiel</b>	<b>68,9</b>	<b>67,2</b>	<b>—</b>	<b>67,2</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>4 861,1</b>	<b>4 844,4</b>	<b>—</b>	<b>4 844,4</b>
<b>2. Personnel civil</b>				
<i>a) Police civile</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Frais de voyage	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>b) Personnel international et personnel local</i>				
Traitements du personnel international	3 192,4	3 144,8	—	3 144,8
Traitements du personnel local	251,7	248,6	—	248,6
Consultants	—	6,0	—	6,0
Heures supplémentaires	—	6,0	—	6,0
Personnel temporaire	—	—	—	—

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1997- 30 juin 1997	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
	(1)	(3+4)=(2)	(3)	(4)
Dépenses communes de personnel	2 166,4	2 383,7	—	2 383,7
Indemnité de subsistance (missions)	1 986,9	1 903,4	—	1 903,4
Autres voyages autorisés	140,0	160,0	—	160,0
<b>Total partiel</b>	<b>7 737,4</b>	<b>7 852,5</b>	<b>—</b>	<b>7 852,5</b>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Contrat de louage de services individuel	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>				
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>7 737,4</b>	<b>7 852,5</b>	<b>—</b>	<b>7 852,5</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>				
Location de locaux	370,5	433,4	—	433,4
Aménagement et rénovation des locaux	28,0	—	—	—
Fournitures d'entretien	37,2	40,2	—	40,2
Services d'entretien	36,0	39,0	—	39,0
Éclairage, chauffage, énergie et eau	52,8	61,1	—	61,1
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>524,5</b>	<b>573,7</b>	<b>—</b>	<b>573,7</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>				
Amélioration des pistes d'atterrissage	—	—	—	—
Amélioration des routes	—	18,0	18,0	—
Réparation des ponts	6,0	12,0	12,0	—
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>6,0</b>	<b>30,0</b>	<b>30,0</b>	<b>—</b>
<b>5. Transports</b>				
Achat de véhicules	353,1	264,5	264,5	—
Location de véhicules	—	2,4	—	2,4
Matériel d'atelier	28,8	31,6	31,6	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	422,0	543,6	—	543,6

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1997- 30 juin 1997	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
	(1)	(3+4)=(2)	(3)	(4)
Carburants et lubrifiants	190,6	213,5	—	213,5
Assurance	21,0	21,7	—	21,7
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>1 015,5</b>	<b>1 077,3</b>	<b>296,1</b>	<b>781,2</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>				
<i>a) Hélicoptères</i>				
Location/affrètement	—	831,6	—	831,6
Carburants et lubrifiants	—	147,8	—	147,8
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	—	5,3	—	5,3
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>984,7</b>	<b>—</b>	<b>984,7</b>
<i>b) Avions</i>				
Location/affrètement	—	1 112,8	—	1 112,8
Carburants et lubrifiants	267,5	256,7	—	256,7
Déploiement/retrait	12,0	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	120,0	120,9	—	120,9
<b>Total partiel</b>	<b>399,5</b>	<b>1 490,4</b>	<b>—</b>	<b>1 490,4</b>
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	107,8	640,1	—	640,1
<i>d) Autres dépenses</i>				
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	60,0	12,0	—	12,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	60,0	69,6	—	69,6
Citernes à carburant	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>120,0</b>	<b>81,6</b>	<b>—</b>	<b>81,6</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>627,3</b>	<b>3 196,8</b>	<b>—</b>	<b>3 196,8</b>
<b>7. Opérations navales</b>				
Location/affrètement	—	—	—	—
Préparation (matériel)	—	—	—	—
Préparation (réparations)	—	—	—	—
Carburant	—	—	—	—
Entretien	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—
Assurance responsabilité	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1997- 30 juin 1997	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
	(1)	(3+4)=(2)	(3)	(4)
<b>8. Transmissions</b>				
<i>a) Éléments complémentaires</i>				
Matériel de transmissions	39,3	56,4	56,4	—
Pièces de rechange et fournitures	62,2	65,0	—	65,0
Matériel d'atelier et d'essai	8,7	10,4	10,4	—
Communications par réseaux commerciaux	307,0	229,2	—	229,2
<b>Total partiel</b>	<b>417,2</b>	<b>361,0</b>	<b>66,8</b>	<b>294,2</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>417,2</b>	<b>361,0</b>	<b>66,8</b>	<b>294,2</b>
<b>9. Matériel divers</b>				
Mobilier de bureau	26,1	—	—	—
Matériel de bureau	29,9	26,5	26,5	—
Matériel informatique	34,3	136,1	136,1	—
Groupes électrogènes	—	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	—	34,5	34,5	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	—	—	—
Matériel d'hébergement	9,2	4,4	4,4	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—
Autre matériel divers	3,4	—	—	—
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	58,7	58,7	—	58,7
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>161,6</b>	<b>260,2</b>	<b>201,5</b>	<b>58,7</b>
<b>10. Fournitures et services</b>				
<i>a) Services divers</i>				
Vérification des comptes	45,1	137,1	—	137,1
Services contractuels	—	—	—	—
Services informatiques	—	—	—	—
Services de sécurité	24,0	36,0	—	36,0
Services et traitements médicaux	14,6	14,6	—	14,6
Demandes d'indemnisation et règlements	12,0	12,0	—	12,0
Dépenses de représentation	3,6	2,4	—	2,4
Autres services divers	120,0	86,9	—	86,9
<b>Total partiel</b>	<b>219,3</b>	<b>289,0</b>	<b>—</b>	<b>289,0</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>				
Papeterie et fournitures de bureau	48,0	49,5	—	49,5
Fournitures médicales	90,0	92,4	—	92,4
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	24,0	33,0	—	33,0

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1997- 30 juin 1997</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
	<i>(1)</i>	<i>(3+4)=(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
Abonnements	2,4	3,6	—	3,6
Fournitures électriques	16,0	18,0	—	18,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	43,0	39,6	39,6	—
Fournitures pour la défense des périmètres	—	1,2	1,2	—
Cartes d'état-major	1,1	2,4	2,4	—
Intendance et magasins	6,0	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>230,5</b>	<b>239,7</b>	<b>43,2</b>	<b>196,5</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>449,8</b>	<b>528,7</b>	<b>43,2</b>	<b>485,5</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>				
<i>a) Équipement standard des équipes chargées des inscriptions</i>				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<i>b) Documents et autres fournitures</i>				
Formulaires (y compris les frais d'impression)	—	—	—	—
Cartes d'électeur	—	—	—	—
Bulletins de vote	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<i>c) Services contractuels</i>				
Consultants	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 11</b>	—	—	—	—
<b>12. Programmes d'information</b>				
Matériel	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	—	21,6	—	21,6
Services contractuels	—	15,0	—	15,0
Dépenses de production du Département de l'information	15,0	5,0	—	5,0
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>15,0</b>	<b>41,6</b>	—	<b>41,6</b>

	1er juillet 1997 au 30 juin 1998			
	1er juillet 1997- 30 juin 1997	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables	Dépenses renouvelables
	(1)	(3+4)=(2)	(3)	(4)
<b>13. Programmes de formation</b>				
Consultants	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	—	5,0	—	5,0
<b>Total, rubrique 13</b>	—	<b>5,0</b>	—	<b>5,0</b>
<b>14. Programmes de déminage</b>				
<i>a) Acquisition de matériel</i>				
Matériel de déminage	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>				
Salaires et repas	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 14</b>	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>				
<i>a) Réadaptation et réinsertion des démobilisés</i>				
Consultants	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—
Aide aux démobilisés	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<i>b) Fourniture de vivres, y compris les frais de transport et de distribution</i>				
Rations	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 15</b>	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>				
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	180,0	103,2	—	103,2
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>180,0</b>	<b>103,2</b>	—	<b>103,2</b>

	<i>1er juillet 1997 au 30 juin 1998</i>			
	<i>1er juillet 1997- 30 juin 1997</i>	<i>Dépenses totales</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>
	<i>(1)</i>	<i>(3+4)=(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	—	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>				
Personnel international	1 074,8	949,5	—	949,5
Personnel local	45,1	48,9	—	48,9
<b>Total, rubrique 19</b>	<b>1 119,9</b>	<b>998,4</b>	<b>—</b>	<b>998,4</b>
<b>Total brut, rubriques 1 à 19</b>	<b>17 115,3</b>	<b>19 872,8</b>	<b>637,6</b>	<b>19 235,2</b>
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	(1 119,9)	(998,4)	—	(998,4)
<b>21. Contributions volontaires en nature (prévues au budget)</b>	—	(2 057,6)	—	(2 057,6)
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(1 119,9)</b>	<b>(3 056,0)</b>	<b>—</b>	<b>(3 056,0)</b>
Total brut	17 115,3	17 815,2	637,6	17 177,6
Total net	15 995,4	16 816,8	637,6	16 179,2
<b>22. Contributions volontaires en nature (non prévues au budget)</b>	—	—	—	—
<b>Total des ressources</b>	<b>15 995,4</b>	<b>16 816,8</b>	<b>637,6</b>	<b>16 179,2</b>

**Annexe II**  
**Prévisions de dépenses pour la période**  
**allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 :**  
**indications complémentaires**

**A. Paramètres budgétaires (propres à la mission)**

	Prévisions de dépenses				Explication	
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)			
<b>1. Indemnités de subsistance (mission)</b>						
<i>a) Observateurs militaires</i>					Voir les renseignements supplémentaires à la section C de la présente annexe	
Hébergement assuré	65		—			
Sans hébergement	85		85			
<i>b) Personnel civil</i>						
Tbilissi	85	—	150			
30 premiers jours	85	5	129		Taux distinct en vigueur pour Tbilissi à compter du 24 juin 1996	
Après 30 jours	85	60	85			
Autres lieux						
<b>2. Frais de voyage</b>						
Observateurs militaires	2 000		2 000		Coût d'un voyage aller	
<b>3. Rations</b>						
Rations de secours	42 000			9 800	Prévues pour 7 jours au lieu de 30	
<b>4. Personnel civil</b>						
Observateurs militaires	135	135			Pour des renseignements supplémentaires, voir la section C de la présente annexe	
Personnel international	64	65				
Personnel local	75	75				
<b>5. Personnel local</b>						
Traitement net	3 300			3 304	Barème en vigueur au 1er juin 1995	
Dépenses communes de personnel	200			975	Comprennent 625 dollars au titre de la pension, 119 dollars au titre de l'assurance médicale et 231 dollars au titre de l'indemnité de fonctions	
Prime de risque	660			660		
Contributions du personnel	600			652	Taux en vigueur au 1er juin 1995	
Indemnité spéciale	420			420	Versée à deux interprètes recrutés à Sotchi	
<b>6. Location de locaux</b>						
Bureaux						
Pitsunda	17 576		19 481			
Quartier général et bureau de secteur de Soukhomi	4 185		4 000		Augmentation mensuelle de 5 241 dollars	

	Prévisions de dépenses				Explication	
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)			
Bureau des droits de l'homme de Soukhoumi	—			600		
Bureau de liaison de Tbilissi	4 000			4 400	Voir renseignements supplémentaires à la section C de la présente annexe	
Secteur de Gali	566			545		
Secteur de Zougdidi	1 303			1 485		
Bases d'opérations des équipes						
Darcehli-Zougdidi	115			165		
Dzhvari-Zougdidi	115			110		
Zemo-Bargebi-Gali	50			55		
Repo-Tseri	115			—		
Zemo-Esteri-Zougdidi	—			100		
Inguire Ges-Gali	50			50		
Otabaya-Gali	50			55		
Postes d'observation						
Kodori-Soukhoumi	250			270		
Tagalony-Gali	—			50		
Ateliers transports						
Pitsunda	2 000			4 000		
Gali	200			400		
Zone de stationnement de Soukhoumi	150			150		
Abri pour répéteur						
Gali	50			50		
Ochamchira	100			150		
<b>7. Fournitures d'entretien</b>	3 100			3 350	Les augmentations au titre des rubriques 7 à 9 sont dues principalement au Bureau des droits de l'homme et à l'agrandissement des ateliers transports	
<b>8. Services d'entretien</b>	3 000			3 250		
<b>9. Éclairage, chauffage, énergie et eau</b>						
Électricité	1 000			1 350		
Eau	200			220		
Carburants pour groupes électrogènes	3 200			3 520		
<b>10. Véhicules</b>						
Véhicules civils	135		120	—		
Véhicules militaires	—		10	—		
Véhicules loués	—		—	2 400	Montant prévu pour la location de grues/chargeuses au gré des circonstances	
Ambulances	3	3				

	Prévisions de dépenses				Explication	
	Prévision antérieure	Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)			
<b>11. Pièces de rechange, réparations et entretien</b>					Voir renseignements supplémentaires à la section C de la présente annexe	
Véhicules militaires	—				500	
Nouveaux véhicules	167				100	
Véhicules usés	292				350	
<b>12. Carburants et lubrifiants</b>						
Véhicules civils	4,16		4,40		Changement dû à l'augmentation du coût des lubrifiants	
Véhicules militaires	—		4,40			
<b>13. Assurance</b>						
Véhicules civils	150				150	
Véhicules militaires	—				286 À compter du 1er juin 1996	
Ambulances	250				286	
<b>14. Hélicoptères</b>					Voir les renseignements supplémentaires à la section C de la présente annexe	
Hélicoptères de manoeuvre de moyen tonnage — MI-8	—	2				
<b>15. Location d'hélicoptères</b>				34 650		
Heures de vol mensuelles	—			35		
Carburants				6 160		
<b>16. Assurance responsabilité et risques de guerre</b>				220		
<b>17. Avions</b>						
Fokker F-27	1	1			L'appareil est une contribution en nature, qui comprend le coût de l'affrètement, du carburant et de l'assurance	
<b>18. Location d'avions</b>						
Déploiement	12 000			—	—	
Heures de vol mensuelles	75	—		75		
Carburant	22 300			—		
<b>19. Opérations aériennes — Autres dépenses</b>					Les dépenses engagées au titre des rubriques 19 et 20 doivent être assumées par l'ONU	
Indemnité de subsistance des équipages	8 800			5 867		
Droit d'atterrissage et manutention au sol	5 000			5 800		
Services de contrôle de la circulation aérienne	5 000			1 000		
<b>20. Assurance responsabilité et risques de guerre</b>				209	S'ajoute à l'assurance incluse dans la contribution volontaire	
<b>21. Communications par satellite</b>						
Répéteurs à faisceau à couverture globale	3 600			7 100	Montant révisé pour couvrir la part de location assumée par la MONUG	
Terminaux INMARSAT M	2 000			1 500	Réductions dues au renforcement du système de transmission et du moindre recours aux terminaux INMARSAT	
Terminaux INMARSAT A	10 000			4 500		

	<i>Prévisions de dépenses</i>				<i>Explication</i>	
	<i>Prévision antérieure</i>	<i>Effectif moyen</i>	<i>Coût unitaire ou coût journalier</i>	<i>Coût mensuel</i>		<i>Coût annuel</i>
			<i>(En dollars des États-Unis)</i>			
<b>22. Communications par réseaux commerciaux</b>					Réductions fondées sur l'expérience accumulée	
Téléphone, télécopie et valise diplomatique	10 000			4 500		
<b>23. Services de sécurité</b>	2 000			3 000	Accroissement de la sécurité des ateliers de transport	
<b>24. Fournitures électriques</b>	16 000			18 000	Accroissement dû aux locaux supplémentaires	
<b>25. Programmes d'information</b>						
Fournitures et accessoires	—			21 600	Pour les renseignements supplémentaires, voir la section C de la présente annexe	
Services contractuels	—			15 000		
Dépenses de production du Département de l'information	16 000			5 000		
<b>26. Programmes de formation</b>	—			5 000	Pour les renseignements supplémentaires, voir la section C de la présente annexe	

## B. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Stock actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
<b>1. Personnel militaire</b>				—	—	—
<b>2. Personnel civil</b>				—	—	—
<b>3. Locaux/hébergement</b>				—	—	—
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						
Amélioration des pistes d'atterrissage						—
Amélioration des routes						18,0
Réparation des ponts						12,0
Des renseignements supplémentaires sur cette rubrique figurent à l'annexe C de la présente annexe.						
<b>Total, rubrique 4</b>						<b>30,0</b>
<b>5. Transports</b>						
Achat de véhicules						
Jeeps 4 x 4						
Légères/moyennes	72	11		11	20,5	225,5
Autocars						
Légers	7	2		2	17,3	34,5
<b>Total partiel</b>		<b>13</b>		<b>13</b>		<b>260,0</b>
Fret (15 %)						39,0
<b>Total partiel</b>						<b>299,0</b>
Autocars prélevés sur les stocks		(2)		(2)		(34,5)
<b>Total partiel</b>						<b>264,5</b>
Location de véhicules						—
Matériel d'atelier						
Pont élévateur	4		2	2	5,0	10,0
Jeu d'outils spéciaux pour véhicules blindés	—		1	1	10,0	10,0
Jeu d'outils spéciaux pour véhicules 4 Runner	—		1	1	5,0	5,0
Jeu d'outils mécaniques	6		5	5	0,5	2,5
<b>Total partiel</b>						<b>27,5</b>
Fret (15 %)						4,1
<b>Total partiel</b>						<b>31,6</b>
Pièces de rechange, réparations et entretien						—
Carburants et lubrifiants						—
Assurance						—
<b>Total, rubrique 5</b>						<b>296,1</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						—
<b>7. Opérations navales</b>						—

	<i>Stock actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
<b>8. Transmissions</b>						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Matériel VHF						
Appareils mobiles	120	20	—	20	1,2	24,0
Radios portatives	230	20	—	20	0,5	10,0
Matériel téléphonique						
Liaisons téléphoniques rurales	8	—	3	3	10,0	30,0
Matériel divers						
Alimentation sans interruption (5 kVA)	4	—	2	2	6,0	12,0
Matériel préfabriqué	—	—	2	2	10,0	20,0
<b>Total partiel</b>						<b>96,0</b>
Fret (15 %)						14,4
<b>Total partiel</b>						<b>110,4</b>
Articles en stock						
Appareils mobiles						(24,0)
Radios portatives						(10,0)
Abris à matériel préfabriqué						(20,0)
<b>Total partiel</b>						<b>56,4</b>
Pièces de rechange et fournitures						—
Matériel d'atelier et d'essai						
Électropince	—		2	2	0,7	1,4
Trieuse de fils	—		1	1	0,6	0,6
Jeux d'outils (mécanicien)	—		2	2	1,5	3,0
Jeux d'outils (technicien)	8		4	4	1,0	4,0
<b>Total partiel</b>						<b>9,0</b>
Fret (15 %)						1,4
<b>Total partiel</b>						<b>10,4</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>						<b>66,8</b>
<b>9. Matériel divers</b>						
Mobilier de bureau						
Matériel de bureau						
Déchiqueteuse, petite	8	—	6	6	0,5	3,0
Copieuses, moyennes	8	4	—	4	5,0	20,0
<b>Total partiel</b>						<b>23,0</b>
Fret (15 %)						3,5
<b>Total partiel</b>						<b>26,5</b>

	<i>Stock actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
<b>Matériel informatique</b>						
<b>Matériel</b>						
Ordinateurs de bureau*	53	20	—	20	2,0	40,0
Ordinateurs portables*	40	6	—	6	2,5	15,0
Imprimantes LaserJet*	20		7	7	0,8	5,6
Imprimantes Inkjet (portable)*	31		12	12	0,4	4,8
Écrans SVGA 14 pouces*	97		3	3	0,3	0,9
Alimentations ininteruptibles APC 1200	8		4	4	1,0	4,0
Alimentations ininteruptibles APC 600	109		6	6	0,4	2,4
Serveurs	7		2	2	6,0	12,0
Unités de sauvegarde à bande	1		4	4	0,5	2,0
CD ROM externe*	1		1	1	0,5	0,5
Aspirateur	1		1	1	0,150	0,150
Scanneur pour ordinateur personnel	—		1	1	3,5	3,5
<b>Total partiel</b>						<b>90,8</b>
<b>Logiciel</b>						
Notes	—		1	1	3,0	3,0
Mise à jour de CC:Mail	—		1	1	1,6	1,6
Mise à jour version VI	—		1	1	5,0	5,0
Mise à jour de groupe	—		1	1	2,5	2,5
Logiciel antivirus	—		2	2	0,150	0,3
Logiciel	—		1	1	0,2	0,2
Pochette de formation			1	1	2,0	2,0
Pochette de formation de groupe	—		1	1	0,6	0,6
Pochette de formation	—		1	1	0,6	0,6
Pochette de formation	—		1	1	0,250	0,2
Pochette de formation	—		1	1	0,3	0,3
<b>Total partiel</b>						<b>16,3</b>
Pièces détachées et accessoires			1	1	13,1	13,1
Articles consommables/fournitures			1	1	19,5	19,5
<b>Total partiel</b>						<b>139,7</b>
Fret (15 %)						21,0
<b>Total partiel</b>						<b>160,7</b>
<b>Total, articles devant être prélevés sur les stocks</b>						<b>(66,8)</b>
Progiciel de tenue des systèmes comptables						42,2
<b>Total partiel</b>						<b>136,1</b>

	<i>Stock actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
Groupes électrogènes						—
Matériel d'observation						—
Citernes à essence et débitmètres						
Citernes — 20 tonnes	4	—	2	2	15,0	30,0
Fret (15 %)						4,5
<b>Total partiel</b>						<b>34,5</b>
Citernes à eau et fosses septiques						—
Matériel d'hébergement						—
Congélateurs	5	—	2	2	0,5	1,0
Cuisinières à gaz	6	—	2	2	0,1	0,1
Réservoirs souples à eau	6	—	6	6	0,1	0,6
Poêles à mazout	26	—	24	24	0,1	1,2
Accessoires pour sanitaires	—	—	3	3	0,3	0,9
<b>Total partiel</b>						<b>3,8</b>
Fret (15 %)						0,6
<b>Total partiel</b>						<b>4,4</b>
Autre matériel divers						—
Matériel pour la défense des périmètres						—
Matériel d'épuration de l'eau						—
Matériel de réfrigération						—
Pièces de rechange, réparations et entretien						—
<b>Total partiel</b>						—
<b>Total, rubrique 9</b>						<b>201,5</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						
a) <i>Services divers</i>						—
b) <i>Fournitures diverses</i>						
Papeterie et fournitures de bureau						—
Fournitures médicales						—
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage						—
Abonnements						—
Fournitures électriques						—
Bâches antiprojectiles pour véhicules						—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants						
Casques	—		50	50	0,133	6,7
Accessoires	—		135	135	0,035	4,7
Uniformes pour le Service mobile	—		22	22	1,0	22,0
Gilets pare-balles légers	—		5	5	0,2	1,0
<b>Total partiel</b>						<b>34,4</b>

	<i>Stock actuel</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires</i>	<i>Nombre total d'unités</i>	<i>Coût unitaire</i>	<i>Coût total</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6) = (4) x (5)
Fret (15 %)						5,2
<b>Total partiel</b>						<b>39,6</b>
Fournitures pour la défense des périmètres						
Sacs de sable	10 000	—	4 000	4 000	30 cents	1,2
Cartes d'état-major	—	—	—	—		2,4
Intendance et magasins	—	—	—	—		—
<b>Total partiel</b>						<b>3,6</b>
<b>Total, rubrique 10</b>						<b>43,2</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>						—
<b>12. Programmes d'information</b>						—
<b>13. Programmes de formation</b>						—
<b>14. Programmes de déminage</b>						—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>						—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>						—
<b>17. Système intégré de gestion</b>						—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>						—
<b>19. Contributions du personnel</b>						
Personnel international						—
Personnel local						—
<b>Total, rubrique 19</b>	—	—	—	—		—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>						<b>637,6</b>

\* Articles devant être prélevés sur les stocks.

## C. Explications supplémentaires

1. *Observateurs militaires.* Des ressources sont prévues pour le versement d'une indemnité de subsistance (missions) à 135 observateurs militaires, ainsi que pour couvrir le coût des voyages effectués à l'occasion de la relève aux taux indiqués à la section A de la présente annexe, les frais de voyage dans la zone de la mission à raison de 1 000 par mois ainsi que le versement d'une indemnité d'habillement et d'équipement au taux de 200 dollars par an. Les taux pour l'indemnité de subsistance (missions) ne reflètent plus une réduction au chapitre de l'hébergement car celui-ci n'est plus assuré aux observateurs par la mission.
2. *Rations.* Des ressources ont été prévues pour couvrir le coût de 1 400 rations de secours (coûtant 7 dollars l'unité) suffisantes pour une personne pendant 24 heures, à garder en réserve pour les membres de la mission en raison de l'insécurité dans la zone de la mission, où plusieurs lieux de déploiement se trouvent aux plans 1 à 4 d'alerte en matière de sécurité. Si l'évolution de l'évolution empêchait l'achat de produits alimentaires de base, le personnel de la mission se retrouverait sans vivres. Le nombre des rations nécessaires pendant la période de 12 mois a été réduit de 4 500, comme expliqué au paragraphe 46 a) du présent rapport.
3. *Matériel appartenant aux contingents.* Des ressources sont prévues pour rembourser trois ambulances appartenant aux contingents.
4. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Les traitements du personnel international sont estimés sur la base des taux standard de 1997 en vigueur à New York et les traitements du personnel local reflètent le barème actuellement applicable dans la zone de la mission. Les prévisions de dépenses pour les traitements du personnel international et du personnel local sont réduites de 10 % pour tenir compte des vacances de poste et sont basées sur le tableau des effectifs proposés reproduits en tant qu'annexe IV.
5. *Consultants.* Des ressources sont prévues en vue de couvrir les honoraires de trois consultants locaux, l'un chargé de fournir des conseils juridiques et les deux autres d'effectuer des recherches sur les questions d'actualité et de politique.
6. *Heures supplémentaires.* Les interprètes locaux qui accompagnent les patrouilles de la MONUG dans la zone opérationnelle de la mission doivent travailler de longues journées et ont des heures de travail irrégulières. En conséquence, un montant de 56 000 dollars a été prévu en vue de couvrir ces besoins.
7. *Dépenses communes de personnel.* Les dépenses prévues au titre de cette rubrique ont été calculées sur la base des barèmes mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus et du tableau des effectifs proposés publié en tant qu'annexe IV. Le montant estimatif annuel des dépenses communes de personnel ayant trait au personnel local a été porté de 200 dollars à 975 dollars en vue de tenir compte de la contribution à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (625 dollars), de l'assurance médicale (119 dollars) ainsi que d'une prime de recrutement (231 dollars).
8. *Indemnité spéciale pour les interprètes.* La mission a eu du mal à recruter localement un nombre suffisant d'interprètes pour les observateurs militaires dans les secteurs et les bases d'équipe, et a dû faire appel à des personnes résidant normalement à Sotchi. Compte tenu de cette situation, le Bureau de la gestion des ressources humaines a autorisé le versement d'une indemnité spéciale de 35 dollars par mois aux interprètes recrutés à Sotchi. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 prévoient le paiement d'une indemnité spéciale à deux interprètes pour un coût total de 840 dollars.
9. *Indemnité de subsistance (missions).* Des ressources sont prévues pour le versement d'une indemnité de subsistance (missions) au personnel international aux taux indiqués à la section A de la présente annexe. Un taux distinct de 150 dollars pour les 30 premiers jours et de 129 dollars après les 30 premiers jours a été mis en place pour Tbilissi à compter du 24 juin 1996. Ce taux est applicable aux cinq membres du personnel stationnés à Tbilissi.

10. *Autres voyages autorisés.* Les ressources prévues correspondent aux voyages de l'Envoyé spécial adjoint/Chef de mission à Sotchi, Tbilissi, Moscou, Genève et New York (68 000 dollars), aux voyages aller retour (cinq visites effectuées par des fonctionnaires du Secrétariat dans la zone de la mission) (30 000 dollars), aux voyages effectués par le personnel du bureau des droits de l'homme dans la zone de la mission et aux voyages des responsables locaux de l'application des lois devant participer à des séminaires sur les droits de l'homme (17 000 dollars), ainsi qu'aux voyages effectués dans la zone de la mission et par d'autres membres du personnel (36 000 dollars). Ce dernier montant représente une réduction de 6 000 dollars par rapport à la période précédente, qui s'explique par l'utilisation de l'appareil pour des voyages ayant trait aux arrangements bancaires. La présente dépense comprend aussi un montant pour les frais de voyage et de séjour de deux vérificateurs internes des comptes effectuant un voyage entre New York et la zone de la mission (3 000 dollars) et le versement à ceux-ci d'une indemnité de subsistance (missions) pendant 30 jours (6 000 dollars). Des ressources s'élevant à 137 100 dollars sont aussi prévues en vue de couvrir le coût de la vérification externe au titre de la rubrique 10 a) (Vérification des comptes).
11. *Location de locaux.* Un montant est prévu pour la location de bureaux, des bases d'équipe, des postes d'observation, d'ateliers de transports et d'autres installations, comme indiqué à la section A de la présente annexe. Les besoins prévus au titre de cette rubrique comprennent la location de locaux à usage de bureaux pour le nouveau bureau des droits de l'homme et l'accroissement de l'espace utilisé par l'atelier et les transports nécessaires pour accueillir les véhicules renforcés contre les mines et les véhicules de déminage. Le changement du loyer du bureau de Pitsunda correspond à une augmentation de 10 % prévue par rapport au bail actuel, dont le montant est de 17 710 dollars. Ce bail vient à expiration le 30 mai 1997.
12. *Remise en état des infrastructures.*
  - a) *Amélioration des routes.* La MONUG entreprendra l'amélioration de la principale autoroute M-27, qui est l'itinéraire permettant de maintenir le contact entre le quartier général et les secteurs. Il est important d'éliminer les trous afin d'éviter que des mines n'y soient déposées;
  - b) *Réparation des ponts.* Faute de ressources suffisantes, les autorités locales n'assurent pas la maintenance des infrastructures dans la zone de la mission. La MONUG effectuera les réparations essentielles des ponts dans les zones qu'elle patrouille afin d'assurer le franchissement en toute sécurité des véhicules de la mission.
13. *Achat de véhicules.* Il sera nécessaire de remplacer 13 des vieux véhicules de la mission (11 4 x 4 et 2 autocars) au cours de la période de 12 mois. Les deux autocars seront prélevés sur les stocks excédentaires et par conséquent les prévisions de dépenses ne tiennent compte que du coût du fret (15 %) pour ces véhicules. L'ordre prévu pour l'achat des 11 véhicules 4 x 4 a été calculé sur la base du coût intégral, comprenant 15 % au titre du fret.
14. *Location de véhicules.* Un montant est prévu pour la location, au gré des circonstances, de véhicules spécialisés tels que chargeuses et grues mobiles de grande capacité de charge aux fins de l'appui logistique lorsque des cargaisons sont reçues dans des conteneurs.
15. *Matériel d'atelier.* Le montant prévu doit permettre de financer l'achat d'outils spéciaux en vue d'entretenir des marques et des modèles de véhicules différents de ceux actuellement utilisés dans la zone de la mission.
16. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Les prévisions de dépenses pour les véhicules civils ont été portées de 292 dollars à 350 dollars par mois pour chacun des 112 véhicules usés, car ils nécessitent une maintenance plus importante que les nouveaux véhicules, augmentation compensée par une réduction de 167 dollars à 100 dollars par mois pour les 11 nouveaux véhicules devant être achetés au cours de la période considérée. Un montant est prévu aussi pour 10 véhicules renforcés contre les mines, s'élevant à 500 dollars par mois par véhicule.
17. *Carburant et lubrifiants.* Le montant prévu pour les véhicules civils et les véhicules militaires a été porté de 4,16 dollars à 4,40 dollars par jour du fait de l'augmentation du coût des lubrifiants.
18. *Assurance.* Le montant de la prime du programme mondial d'assurance responsabilité aux tiers pour les véhicules appartenant aux contingents est passée de 250 dollars à 286 dollars par véhicule par an à compter

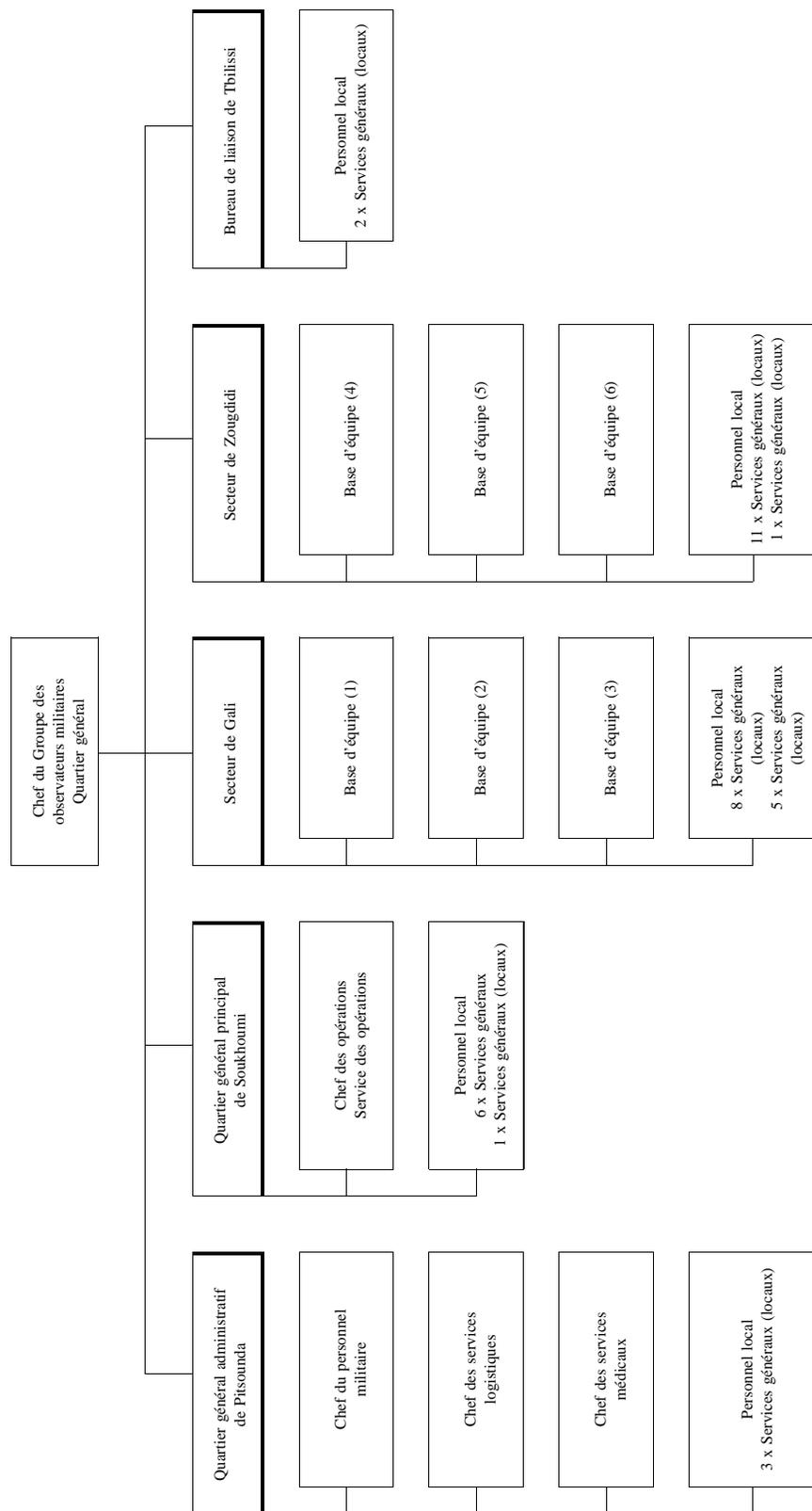
du 1er juin 1996. Le montant de la prime pour les véhicules civils en Géorgie demeure inchangé, à 150 dollars par an.

19. *Opérations aériennes.* Le Gouvernement suisse fournit un Fokker F-27 à la mission en tant que contribution volontaire en nature. La valeur de cette contribution inscrite au budget est estimée à 2 057 600 dollars par an, correspondant aux frais de location/affrètement (1 112 800 dollars), au carburant (256 700 dollars), aux salaires des cinq membres de l'équipage (569 700 dollars) et à l'assurance (118 400 dollars). Les autres dépenses au titre des opérations aériennes devant être supportées par la MONUG s'élèvent à 1 139 200 dollars et correspondent à deux hélicoptères (984 700 dollars), à une prime d'assurance supplémentaire pour les risques de guerre (2 500 dollars), à l'indemnité de subsistance des équipages aux fins de l'hébergement au lieu d'affectation et pour les nuitées en dehors de la zone de la mission (70 400 dollars), aux services de contrôle de la circulation aérienne (12 000 dollars) et aux droits d'atterrissage et de manutention au sol à Istanbul, à Zagreb et à Brindisi (69 600 dollars).
20. *Transmissions.* Les ressources prévues au titre des communications par réseaux commerciaux sont inférieures de 77 800 dollars par rapport à la période précédente du fait du renforcement du système de transmissions et du moindre recours aux terminaux INMARSAT. Il est nécessaire d'acheter du matériel de transmissions en vue d'assurer des communications ininterrompues et stables à Tbilissi et Zougdidi. La mission étant disséminée dans plusieurs lieux, le matériel d'atelier et d'essai visant à renforcer son stock et à faciliter les réparations est nécessaire dans plusieurs lieux.
21. *Matériel divers*
  - a) *Matériel informatique.* Un montant est prévu afin de remplacer le matériel informatique dépassé ou inutilisable. Certains de ces articles devraient être prélevés sur des stocks. Un montant est prévu aussi, calculé sur la base du coût intégral, pour des logiciels (16 300 dollars), des pièces de rechange et des accessoires (13 100 dollars), des fournitures renouvelables (19 500 dollars), le fret (21 000 dollars) et des logiciels pour la tenue des états de paie et des comptes (42 200 dollars);
  - b) *Citernes à essence et débitmètres.* La mission a besoin de deux citernes à essence de grande capacité (30 000 dollars), parce que l'approvisionnement est peu fiable. Le fret est calculé à raison de 15 % du coût du matériel.
22. *Matériel d'hébergement.* Le matériel d'hébergement peut être utilisé dans les bases d'équipe par des observateurs militaires qui sont souvent tenus d'y passer la nuit.
23. *Vérifications des comptes.* Un montant est prévu pour deux vérifications au cours de la période considérée.
24. *Services de sécurité.* Un montant supplémentaire de 12 000 dollars a été prévu en vue de couvrir les services de sécurité accrus pour les installations de l'atelier qui abritera les véhicules et le matériel de déminage.
25. *Services divers.* Cette rubrique comprend 60 000 dollars au titre des frais bancaires et 26 900 dollars visant à couvrir le coût des spécialistes tels que techniciens d'ascenseur, réparateurs de matériel de bureau et réparateurs d'ascenseur, ainsi que les frais payables aux agents des douanes et pour le traitement des visas du personnel de la MONUG entrant en Abkhazie.
26. *Programmes d'information.* Les ressources prévues à cette rubrique couvrent les frais correspondants aux fournitures accessoires (21 600 dollars), aux services contractuels locaux (15 000 dollars) et aux services de conception et de montage (5 000 dollars).
27. *Programmes de formation.* Un montant est prévu pour des séminaires de formation de trois jours pour l'orientation des observateurs militaires nouvellement arrivés concernant les tâches qu'ils doivent effectuer, la formation des chauffeurs, et la sensibilisation au danger des mines, y compris les nouvelles techniques utilisées par la guerre de mines. Des observateurs militaires expérimentés servent d'instructeur et sont en conséquence tenus de se rendre depuis leur zone de déploiement jusqu'au siège de la mission. La prévision de dépenses (5 000 dollars) couvre le coût des brochures et des matériels didactiques ainsi que le versement, le cas échéant, d'une indemnité journalière de subsistance.

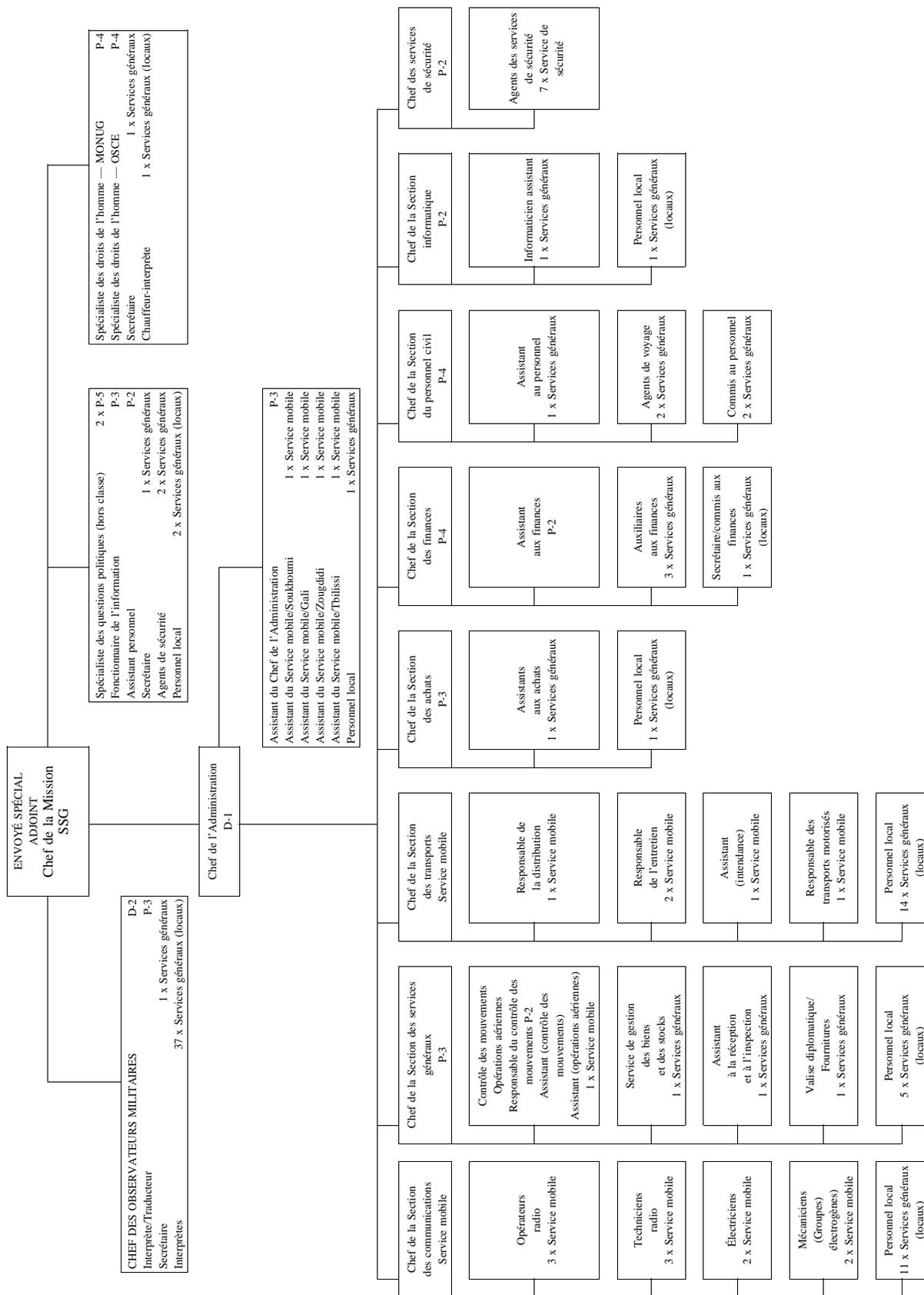
- 
28. *Fret aérien et de surface.* Les ressources prévues au titre de cette rubrique reflètent une réduction de 76 800 dollars par rapport à la période précédente due au fait que le F-27 est utilisé pour transporter les marchandises non volumineuses.
  29. *Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).* Aucun montant n'est prévu pour le financement de la base logistique des Nations Unies dans les présentes prévisions de dépenses car le budget pour la base logistique sera présenté séparément à l'Assemblée générale.
  30. *Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.* Aucun montant n'est prévu pour le financement des comptes d'appui aux opérations de maintien de la paix, le budget du compte d'appui devant être présenté séparément à l'Assemblée générale.
  31. *Contributions du personnel.* Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant figurant ainsi correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
  32. *Recettes provenant des contributions du personnel.* Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) est inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts constitué par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

## Annexe III

### A. Organigramme des opérations militaires



## B. Organigramme du personnel civil



## Annexe IV Tableau des effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux			Total général				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Service de sécurité		Total	Personnel local	Personnel contractuel	VNU
<b>Bureau de l'Envoyé spécial adjoint et Chef de Mission</b>																		
Envoyé spécial adjoint et Chef de Mission																		
<i>Actuels</i>	—	1	—	—	1	1	1	1	1	5	—	—	1	2	3	2	—	10
<i>Proposés</i>	—	1	—	—	2	—	1	1	1	5	—	—	1	2	3	2	—	10
<b>Bureau du Chef des observateurs militaires</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2	—	—	1	—	1	37	—	40
<i>Proposés</i>	—	—	1	—	—	—	1	—	—	2	—	—	1	—	1	37	—	40
<b>Bureau des droits de l'homme</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	1	—	1	1	—	3
<b>Administration et gestion</b>																		
Bureau du Chef de l'administration																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	3	—	1	1	5	—	—	7
<i>Proposés</i>	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	4	—	1	—	5	—	—	7
Section des achats																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2	—	5
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	1	—	3
Section des finances																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	2	—	2	1	—	5
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	3	—	3	1	—	6

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Services généraux				Total général			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Service de sécurité	Total		Personnel local	Personnel contractuel	VNU
<b>Section du personnel</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	2	—	2	2	—	—	5
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	3	—	3	2	—	—	6
<b>Section des services généraux</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	1	1	2	1	—	5	—	6	5	—	—	13
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	1	1	2	1	—	4	—	5	5	—	—	12
<b>Section des transmissions</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	11	—	—	23
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	—	—	—	11	11	—	—	22
<b>Section des transports</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	14	—	—	20
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	14	—	—	20
<b>Section du traitement électronique de l'information</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	2	—	2	1	—	—	4
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	1	—	1	1	—	—	3
<b>Section de la sécurité</b>																		
<i>Actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	6	6	—	—	—	7
<i>Proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	7	7	—	—	—	8
<b>Total partiel, administration et gestion</b>																		
<b>Actuels</b>	—	—	—	1	—	2	3	4	10	22	—	14	7	43	36	—	—	89
<b>Proposés</b>	—	—	—	1	—	2	3	4	10	22	—	13	7	42	35	—	—	87
<b>Total</b>																		
<b>Actuels</b>	—	1	1	1	1	3	5	5	17	22	—	16	9	47	75	—	—	139
<b>Proposés</b>	—	1	1	1	2	3	5	5	18	22	—	16	9	47	75	—	—	140

## **Annexe V**

### **Justification du renforcement des effectifs**

1. Afin de répondre à l'évolution des besoins de la MONUG, il est proposé d'apporter les changements ci-après aux effectifs.
2. *Nomination d'un conseiller pour les droits de l'homme.* Comme indiqué au paragraphe 22 du présent rapport, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1077 (1996) du 22 octobre 1996, a décidé de créer un bureau des droits de l'homme à Soukhoumi dans le cadre de la MONUG. Conformément au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général en date du 9 août 1996 (S/1996/644), le Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme enverrait un administrateur en Abkhazie, étant entendu que l'OSCE enverrait également une personne qualifiée. Il est proposé de répondre aux besoins concernant un conseiller pour les droits de l'homme en redéployant un poste P-4 vacant du bureau de l'Envoyé spécial adjoint. Ce poste était auparavant occupé par un conseiller spécial. Les tâches assignées au Conseiller pour les droits de l'homme sont les suivantes :

Il est chargé de conseiller l'Envoyé spécial adjoint pour la Géorgie et les chefs de mission de la MONUG sur les politiques générales concernant les droits de l'homme et d'apporter à la Mission ses compétences spécialisées en matière de droit international, en particulier en ce qui concerne les instruments relatifs aux droits de l'homme et leur application. Le cas échéant, il aide le Directeur à établir les méthodes et procédures de vérification du respect des droits de l'homme pendant la confrontation armée interne, de la volonté de renforcer le système de protection des droits de l'homme, des engagements pris concernant les forces de sécurité et le port des armes, de la conscription et du statut et du comportement des forces paramilitaires; il aide aussi à assurer le suivi des résultats de la vérification et de l'évaluation des bureaux régionaux.

3. *Conseiller politique principal - P-5.* La Mission compte à l'heure actuelle un conseiller politique principal au niveau P-5, qui est basé à Soukhoumi. Le Chef de la Mission a déterminé qu'un poste supplémentaire de conseiller politique principal était nécessaire, qui serait basé à Tbilissi. L'ajout de ce poste porterait de 17 à 18 le nombre de fonctionnaires internationaux affectés à la Mission. Les responsabilités assignées au titulaire du poste sont les suivantes :

Conseiller le Chef de la Mission sur tous les aspects politiques de la situation à Tbilissi et sur les opérations de la Mission, proposer des stratégies et des tactiques devant être débattues par les parties intéressées. Accompagner le Chef de la Mission aux réunions tenues avec les représentants géorgiens et abkhazes, le Commandant de la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et la communauté diplomatique. Établir des rapports et des synthèses sur les questions politiques selon que de besoin et informer les visiteurs et les journalistes sur le rôle de la MONUG.

4. *Fonctionnaire de l'information.* La Mission a besoin aussi d'un fonctionnaire de l'information. Il est proposé à cette fin de redéployer un poste P-3 qui était officiellement occupé par un conseiller juridique. La Mission obtiendra les conseils juridiques dont elle a besoin en faisant appel à des consultants. Les tâches devant être entreprises par le fonctionnaire de l'information sont les suivantes :

Sous la direction de l'Envoyé spécial adjoint, le titulaire sert de porte-parole officiel pour la Mission dans le cadre de toutes les transactions avec les médias locaux et internationaux (radio, télévision et presse écrite), avec les autorités locales et avec tous les journalistes et écrivains de passage. Il est chargé d'élaborer des stratégies, des politiques et de la planification d'ensemble concernant la diffusion de l'information dans la zone de la Mission en vue de présenter la position de la Mission sur les questions générales et spécialisées, en faisant connaître le mandat de la mission de maintien de la paix et, en sensibilisant le public, d'établir des directives à l'intention du personnel chargé de l'information pour ce qui est de traiter avec la presse; il surveille la façon dont les médias rendent compte de la Mission et l'analysent, et il garde l'Envoyé spécial adjoint, le Chef des observateurs militaires et le Siège de l'ONU pleinement informés des nouvelles parues dans la presse concernant les activités de la Mission; il coordonne et assure l'interaction entre les responsables de l'information sur le terrain et les agents de liaison du Département de l'information au Siège à New York, y

compris le Bureau du porte-parole du Secrétaire général, la Section de la paix et de la sécurité et la Division des médias, sur toutes les activités d'information pertinentes.

5. Outre ce qui précède, les redéploiements suivants sont aussi proposés :
- a) Le transfert au Bureau du Chef de l'administration d'un agent du Service mobile de la Section des transmissions. Cet agent sera détaché auprès du bureau de liaison de Tbilissi;
  - b) La mutation au Service de sécurité d'un agent du Service de sécurité du Bureau du Chef de l'administration;
  - c) Le transfert d'un agent des services généraux et d'un agent local de la Section des achats au Bureau des droits de l'homme, réduisant ainsi à trois le nombre d'agents des services généraux de la Section des achats;
  - d) La mutation d'un agent des services généraux de la Section du traitement électronique de l'information à la Section des finances;
  - e) La mutation d'un agent des services généraux de la Section des services généraux à la Section du personnel.

## Annexe VI

### Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement du 7 août 1993 au 30 juin 1997

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
<b>A. État récapitulatif des ressources</b>		
1. <i>Ressources</i>		
Du 7 août 1993 au 31 janvier 1994 Crédit ouvert (résolution 48/256)	2 278 800	2 198 400
Du 1er février au 31 mars 1994 Crédit ouvert (résolution 48/256)	1 251 800	1 220 100
Du 1er avril au 30 juin 1994 Crédit ouvert (résolution 48/256)	1 002 600	939 000
Du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 Crédit ouvert (résolution 49/231 A)	8 847 700	8 547 000
Du 14 janvier au 15 mai 1995 Crédit ouvert (résolution 49/231 B)	6 880 136	6 468 136
Du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996 Crédit ouvert (résolution 49/231 B)	11 948 718	11 220 568
Du 13 janvier au 30 juin 1996 Crédit ouvert (résolution 50/237)	7 606 650	7 102 200
Contributions volontaires en nature	428 700	428 700
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 Crédit ouvert (résolution 50/237)	17 089 600	16 023 400
Contributions volontaires en nature	2 057 600	2 057 600
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>59 392 304</b>	<b>56 205 104</b>
2. <i>Dépenses de fonctionnement</i>		
Du 7 juillet 1993 au 31 mars 1994 Montant des dépenses	2 044 014	1 976 202
Du 1er avril au 30 juin 1994 Montant des dépenses	832 000	816 121
Du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995 Montant des dépenses	5 581 000	5 346 113
Du 14 janvier au 15 mai 1995 Montant des dépenses	4 469 000	4 281 256
Du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996 Montant des dépenses	9 978 000	9 502 400
Du 13 janvier au 30 juin 1996 Montant des dépenses	7 606 650	7 102 200
Contributions volontaires en nature	428 700	428 700
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 Montant des dépenses	17 089 600	16 023 400
Contributions volontaires en nature	2 057 600	2 057 600
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>50 086 564</b>	<b>47 533 992</b>
<b>Total, 1 moins 2</b>	<b>9 305 740</b>	<b>8 671 112</b>

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
3. <i>Sommes portées au crédit des États Membres</i>		
Du 7 août 1993 au 31 mars 1994	1 142 200	1 142 200
Du 7 août 1993 au 13 janvier 1995	3 714 186	3 612 298
Du 14 janvier au 15 mai 1995	1 966 500	1 858 600
Du 1er avril 1994 au 15 mai 1995	512 136	339 846
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>7 335 022</b>	<b>6 952 944</b>
4. <i>Solde inutilisé</i> (1 moins 2 et 3)	<b>1 970 718</b>	<b>1 718 168</b>
<b>B. Situation de trésorerie</b>		
1. <i>Recettes</i>		
Contributions réglées (voir par. 30 du corps du document)	34 466 388	34 466 388
Contributions volontaires en nature	327 600	327 600
Contributions volontaires en espèces	2 486 300	2 486 300
Intérêts créditeurs	398 000	398 000
Recettes diverses	68 000	68 000
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>37 746 288</b>	<b>37 746 288</b>
2. <i>À déduire : dépenses de fonctionnement</i>	<b>(50 086 564)</b>	<b>(47 533 992)</b>
Du 7 août 1993 au 31 mars 1994	2 044 014	1 976 202
Du 1er avril au 30 juin 1994	832 000	816 121
Du 1er juillet 1994 au 13 janvier 1995	5 581 000	5 346 113
Du 14 janvier au 15 mai 1995	4 469 000	4 281 256
Du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996	9 978 000	9 502 400
Du 13 janvier au 30 juin 1996	7 606 650	7 102 200
Contribution volontaire	428 700	428 700
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997	17 089 600	16 023 400
Contribution volontaire en nature	2 057 600	2 057 600
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>50 086 564</b>	<b>47 533 992</b>
3. <i>Déficit d'exploitation prévu</i>	<b>(12 340 276)</b>	<b>(9 787 704)</b>

## Annexe VII

### Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

#### A. Contributions volontaires

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
<b>1. Contributions en espèces</b>		
Suisse		327 600
<b>2. Contributions reçues en nature</b>		
Suisse	Don d'un appareil Fokker F-27	2 486 300

#### B. Fonds d'affectation spéciale

	<i>Montant versé</i>	<i>Montant annoncé</i>
<b>Fonds d'affectation spéciale destiné à appuyer l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994</b>		
Allemagne	45 410	—
Israël	—	5 000
République de Corée	20 000	—
<b>Total partiel</b>	<b>65 410</b>	<b>5 000</b>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie</b>		
Suisse	681 896	—
<b>Total partiel</b>	<b>681 896</b>	—
<b>Total</b>	<b>747 306</b>	<b>5 000</b>

